

Délibération n°230034

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI

Absents : Florence PORTRA (pouvoir donné Sophie ESCORISA GRIMAUD), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Stéphanie ALVERNHE), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 19/09/2023 **Date d’Affichage** : le 19/09/2023
Date de mise en ligne de la délibération : le 27/09/2023

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 14	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2023,

Et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, ci-après annexé.

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 25 septembre 2023*

**Le Maire,
Gérard POUJADE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2023, 20h30

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Bruno VICTORIA (pouvoir donné à Gérard POUJADE), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Sophie GRIMAUD ESCORISA, Pascale KHAMNOUTHAY,

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Monsieur le Maire : On passe tout de suite à l'ordre du jour. Dans les questions diverses, j'ai deux sujets à voir avec vous. D'une part, par rapport à la dernière commission d'urbanisme, je vous ferai passer les documents puisqu'aucun d'entre vous n'était là.

Monsieur Aurélien MAZZONI : la commission sur la ZAC, j'étais présent.

Monsieur le Maire : A l'avant dernière, il n'y avait que toi, et à la dernière, il n'y avait personne.

Madame Céline TAFELSKI : Quand était-ce ?

Monsieur le Maire : Le premier lundi de juin. Ce n'est pas grave, on vous fera passer les documents. Justement, on va recalculer toutes les commissions de la seconde partie de l'année. Nous mettrons cela aux questions diverses, si vous le voulez bien.

Madame Céline TAFELSKI : Nous avons des questions diverses aussi, si c'est possible ?

Monsieur le Maire : Oui. Allons-y.

Monsieur le Maire : Il y en a plusieurs : la ZAC, le contrat territorial Occitanie, les transports scolaires, la désimperméabilisation, le médiabus, les composteurs -savoir le bilan-, et la cérémonie du 8 mai.

Monsieur le Maire : D'accord.

1. **CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°230024 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire : Concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal, est-ce qu'il y a des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance 3 avril 2023

> Information sur les décisions du maire depuis le dernier conseil

Monsieur le Maire : Concernant les décisions du maire depuis le dernier conseil municipal, est-ce qu'il y a des questions ?

Les membres du conseil municipal n'ont aucune question à formuler.

> Bilan recettes/dépenses travaux sinistre crèche

Monsieur le Maire : On a fait un état des lieux des travaux à la crèche suite au sinistre lié à l'eau. Vous avez un bilan à cette heure ; est-ce qu'il y a des questions sur ces travaux ?

Madame Audrey FOULQUIER : Quelle est la date effective de rentrée dans les locaux ? Y a-t-il une échéance ?

Madame Aurelle JEGO : Normalement c'est à la réouverture, le 21, dernière semaine d'août.

Madame Audrey FOULQUIER : Pendant ce temps-là, ils sont toujours accueillis au centre de loisirs ?

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : A l'école. Toujours.

Madame Aurelle JEGO : Jusqu'à fin juillet, et après de toutes façons ce sont les vacances.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Il y a des avantages à la cohabitation, pour les petits qui vont rentrer, c'est super. L'école gêne la crèche par moment, et la crèche gêne l'école, par exemple, lorsqu'il y a des pleurs alors qu'à l'école les enfants ont besoin de se concentrer. Mais la cohabitation est intelligente et tout se passe très bien.

Monsieur le Maire : Les délibérations qui suivent concernent le personnel. Il est à noter une faute de frappe dans les deux délibérations qui viennent : il a été indiqué deux fois consécutivement "à la création d'une 6^{ème} classe", or, c'est de la 7^{ème} classe et pas de la 6^{ème} ; on trouve ça à plusieurs reprises.

2. PERSONNEL

Délibération n°230025 : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITES (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Considérant qu'il est nécessaire suite à l'augmentation des effectifs à l'école, à la création d'une 7^{ème} classe et à la hausse de la fréquentation à la cantine scolaire et périscolaire, de recruter deux agents contractuels à temps incomplet annualisé à hauteur de 7.5/35^{ème} pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, l'un principalement affecté à l'entretien de l'école et l'autre principalement affecté au service de restauration scolaire et périscolaire.

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'embauche de 2 agents contractuels pour une durée de 7 heures et demi par semaine, justement pour faire face à l'augmentation des besoins. Je ne sais pas si cela appelle

des questions de votre part ? Pas de questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le Conseil Municipal décide le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 Août 2024 inclus.

Les interventions sont fixées sur un temps non complet annualisé à raison d'une durée hebdomadaire de service de 7h30.

La rémunération des deux agents sera calculée par référence à l'indice brut 397 – indice majoré 361 du grade de recrutement.

Délibération n°230026 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité lié principalement au réaménagement des locaux de la Crèche Babilune au cours du mois d'août afin de permettre sa réouverture au 21 août 2023, ainsi qu'à l'aménagement d'une 7^{ème} classe à l'école.

Monsieur le Maire : Comme chaque année, cette délibération est relative aux travaux de l'été. Donc c'est une personne qui sera là de quelle date à quelle date ?

Monsieur BRU : Du 17 juillet au 25 août.

Monsieur le Maire : Voilà, c'est pour pallier les congés des agents des ateliers. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Aurelle JEGO : C'est pour pallier les congés des ateliers et surtout pour pallier la surcharge de travail liée au réaménagement de la crèche et à l'aménagement de la 7^{ème} classe qui du coup ne peut se faire que sur cette petite période de l'été.

Monsieur le Maire : Durant les congés.

Madame Audrey FOULQUIER : Juste pour information, c'est nous qui le faisons gentiment ou c'est une obligation de réaménager la crèche ?

Monsieur le Maire : C'est une obligation. Nous mettons à disposition les locaux, et donc, si on ne le fait pas par nous-mêmes, il faut qu'on paie une entreprise pour le faire.

Madame Audrey FOULQUIER : En fait, c'est au propriétaire de réaménager l'intérieur de la salle, ce n'est pas à celui qui a la DSP de le faire derrière ?

Madame Aurelle JEGO : On est obligé de fournir des locaux en état de fonctionnement.

Madame Audrey FOULQUIER : Ce n'est pas le titulaire de la DSP qui fait l'aménagement intérieur ? C'est la commune qui le fait et met à disposition ces aménagements ?

Madame Aurelle JEGO : Oui.

Monsieur le Maire : Et pour être complet, ce sont eux qui sont sympas de le faire avec nous. Parce que ce n'est pas dans la DSP.

Madame Aurelle JEGO : Tout ce qui est jeu et cetera, c'est la crèche qui les amène, mais tout le mobilier et matériel important, c'est nous.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Il y a une liste de matériels qui a été fournie à l'ouverture de la crèche, qui fait partie des biens de la crèche, qui sont en prêt (comme le lave-linge par exemple), qu'il faut qu'ils remplacent s'ils le cassent.

Madame Aurelle JEGO : La liste est annexée à la Convention DSP.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Voilà, et on se doit de la respecter, comme de leur donner des locaux et du matériel en état. Et on fait un point à chaque fois.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent contractuel, à temps complet, dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du 17 juillet au 25 août 2023. Le recrutement peut être conclu pour une durée de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois, en cas de nécessité de service le contrat pourra être prolongé.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique (travaux et entretien des bâtiments et des espaces verts).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 – indice majoré 361 du grade de recrutement.

3. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Délibération n°230027 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES DU TARN POUR LE « RGPD » ET LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Le Règlement Général sur la Protection des Données dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Il a apporté de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et a rendu obligatoire leur application sous peine de sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Le règlement européen impose notamment la désignation obligatoire d'un délégué à la protection des données, chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen de l'ensemble des traitements au sein de la structure qui l'aura désignée.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn nous a proposé dès 2018 d'adhérer à leur service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD ». Nous avons donc adhéré au service par délibération du 8 octobre 2018.

A ce jour, il y lieu de renouveler la convention avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, afin de poursuivre l'accompagnement initié en matière de « RGPD ».

La nouvelle convention propose un accompagnement pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, pour un forfait annuel de 399 € (montant du forfait fixé par rapport à la population communale et au nombre d'agents, avec réduction de 35% en raison de notre précédente convention).

Monsieur le Maire : On vous propose de renouveler, pour 399 € par an, la convention que l'on a avec l'Association des maires du Tarn pour la gestion de la RGD. Nous sommes en convention avec eux depuis fin 2018. Et donc on vous propose, pour un an et renouvelable deux ans, de repasser une convention avec eux pour gérer les questions de protection des données de la commune. Est-ce que cela appelle des questions ?

Madame Céline TAFELSKI : Juste pour me remémorer : dans un premier temps, il y avait une première convention, où, la première année, ils interviennent sur un état des lieux et proposent des solutions. Et après, sur les deux autres années, je crois que c'était le suivi pour voir la mise en place de la collectivité. Ici, ce serait une deuxième convention pour le suivi ?

Madame Aurelle JEGO : C'est toujours pour le suivi, et en plus, il faut un délégué à la protection des données. Donc ils font office de délégué à la protection des données pour les communes.

Madame Céline TAFELSKI : Du coup, cette convention sera certainement deux nouveaux contrats dans le temps, mais comme il faudra systématiquement un délégué à la protection des données, c'est quelque chose qui se renouvellera dans le temps en fait ?

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Aurelle JEGO : Soit vous voudrez passer avec un autre prestataire, soit oui...

Monsieur le Maire : En fait, l'Association des maires a mis ça en place parce que le coût d'une prestation pour ce service n'est pas de l'ordre de ce tarif-là, très clairement.

Madame Céline TAFELSKI : Il y a une forte demande. Je me souviens qu'à une époque, je m'en suis occupée ; ils avaient du mal à répondre, parce que toutes les collectivités ne peuvent pas avoir de protection des données.

Monsieur le Maire : On a fait partie de celles sur lesquelles ils avaient testé des choses, dans les toutes premières.

Monsieur Michel CUPOLI : Ce n'est pas cher.

Monsieur le Maire : C'est exactement le constat qu'on avait dressé.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Du coup, quelles sont les actions au quotidien, si le site est conforme ? En quoi cela consiste ? Est-ce que tous les ans il y a un dossier à remplir, des choses à faire ?

Madame Aurelle JEGO : On est obligé de mettre à jour les procédures, tous les fichiers qu'on a avec des informations sur les gens (des fichiers Excel par exemple). On doit lister ça. Ils nous aident à mettre ça à jour. Ils font tout le suivi juridique, donc dès qu'il y a des nouveautés, ils nous informent.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Toute la veille juridique.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le maire à signer le contrat de prestation de service « RGPD et Délégué à la Protection des données - Suivi »,

4. ECOLE

Délibération n°230028 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU RESEAU ZIG Z'ARTS TARN POUR 3 ANS : ANNEES SCOLAIRES 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026

Le dispositif Réseau Zig Z'arts Tarn est une action culturelle et artistique développée par la Ligue de l'Enseignement – FOL 81. Il permet aux écoliers tarnais d'aller à la rencontre du spectacle vivant en assistant à des spectacles de genres divers : théâtre, marionnettes, contes, contes musicaux, contes chorégraphiques...

L'engagement prévoit une participation financière de la mairie, par enfant et par spectacle, de :

- 4.20 € pour l'année 2023/2024
- 4.40 € pour l'année 2024/2025
- 4.60 € pour l'année 2025/2026

Deux spectacles sont prévus dans l'année (un entre septembre et janvier et l'autre entre février et fin juin).

Monsieur le Maire : Marie Thérèse, est-ce que tu as suivi la préparation des travaux ?

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Comme chaque année, ce n'est rien de plus, il s'agit juste d'une convention qu'il faut passer pour permettre à l'école de pouvoir assister à ce que propose ZIG Z'ARTS. Une convention pour trois ans.

Madame Aurelle JEGO : L'année dernière, ce n'était que sur un an puisque la directrice venait d'arriver, elle ne savait pas trop, et je crois que l'année d'avant, il ne l'avait pas fait à cause du COVID. Mais normalement les conventions sont bien sur trois ans, c'est pour ça que l'on repart sur trois ans.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le Conseil Municipal décide de participer pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026 à l'action « Zig Z'arts Tarn ». La commune participera, par enfant et par spectacle, à hauteur du montant des participations indiquées plus haut, au titre d'une contribution financière, facturée à chaque période de vacances scolaires par la Ligue de l'enseignement – FOL 81.

Le conseil municipal désigne Mme FRAYSSINET, adjointe aux Affaires Scolaires, pour signer la convention avec la Ligue de l'enseignement – FOL 81, et précise que le transport sera pris en charge par la Coopérative Scolaire.

5. FINANCES

Monsieur le Maire : Les trois délibérations qui suivent ont trait à une obligation d'amortissement que l'on doit faire, que la commune subventionne à destination d'autres organismes, en l'occurrence, ici la Communauté d'Agglomération et la ville d'Albi, pour le cimetière de Fonlabour. On a fait des investissements quand on a, en fin de mandat précédent, clôturé la somme des travaux routiers qui ont été faits dans le cadre de l'Agglo. Et donc l'Agglomération nous dit que ces dépenses-là devaient être

amorties. Ce sont des opérations d'ordre. On verra dans la troisième délibération, que c'est juste une décision modificative budgétaire.

Délibération n°230029 : DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS POUR LES OPERATIONS DE VOIRIE ET D'AMENAGEMENT URBAIN

Par délibération du 30 septembre 2019 (convention signée le 17 octobre 2019) nous avons acté le versement d'un fonds de concours de 290 600 € à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois car les travaux d'investissement de voirie engagés par la commune dépassaient le montant des « enveloppes » voirie annuelles. La somme a été versée le 29 novembre 2019 sous la forme d'une subvention d'équipement.

Le plan comptable de la M14 prévoit d'inscrire ce type de dépense section Investissement à l'article 2041512, ce qui a pour incidence l'amortissement des sommes ainsi affectées : « Les subventions d'équipement doivent être amorties sur une durée maximale de :

- 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises*
- 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;*
- 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national ; »*

Le conseil municipal doit se prononcer sur la durée d'amortissement des subventions et participations versées au titre de ce programme ; amortissement qui aurait dû débiter sur l'exercice 2020.

L'ensemble de ce qui a été financé, c'est-à-dire de la voirie, doit être amorti. L'objet de cette délibération est, pour entrer au patrimoine de la commune, quelle est la durée d'amortissement de ces travaux. Là, on vous propose que pour la voirie, on parte sur une durée d'amortissement de 15 ans. C'est une opération d'ordre que vous verrez tout à l'heure. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette délibération ?

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Elle était juste un peu en décalage, puisque c'est l'amortissement de la voirie du Pendariès qu'on reprend, qu'on compte. Ils avaient laissé passer l'Agglo, et ils veulent l'amortir.

Madame Aurelle JEGO : Ce n'est pas l'Agglo, c'est nous ; c'est la trésorerie qui nous a demandé d'amortir alors qu'on ne savait pas qu'il fallait l'amortir. C'est pour cela qu'il y a un rappel de trois ans.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Et si j'ai bien compris, c'est dans le cadre du Fonds de concours de la communauté d'Agglo ?

Madame Aurelle JEGO : De la commune qui a versé à la Communauté d'Agglo.

Monsieur le Maire : C'est-à-dire que quand l'Agglomération verse des contributions pour nos travaux sur la voirie, en fin de mandat, le contrat passé entre les communes et l'Agglo c'est que les communes paient à l'Agglo le surplus financier pour ces travaux faits durant le mandat. Cette partie, il faut qu'on l'intègre dans les amortissements de la commune.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Il y a l'enveloppe clectée, à peu près de 130 000 € par an. Et si les travaux dépassent cette enveloppe clectée, on appelle les Fonds de concours.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Mais du coup, ce n'est pas en lien avec les travaux de la place ? Ou est-ce le même mécanisme pour les travaux de la place et le tour qu'ils ont fait il n'y a pas longtemps ?

Monsieur le Maire : Le tour de la place est un des éléments qui va entrer dans l'ensemble des travaux de l'année. En gros, pour les travaux, il y a 130.000 € et quelques, chaque année, dédiés à la commune. Et l'Agglomération, elle, avec l'aide ou pas de la commune, cherche à avoir des subventions pour financer ces travaux. La désimperméabilisation, si on la fait (on attend les réponses des dernières subventions), mais les rentrées sur la désimperméabilisation vont entrer dans le budget de l'agglomération sur la section communale. C'est autant que la commune n'a pas à payer. Et donc à la fin des six ans, on regarde ce qu'on doit à l'Agglo, ou ce que l'Agglo éventuellement nous doit, si on ne fait pas la hauteur des travaux de chaque année. Donc la place, mais comme tous les travaux routiers que l'on peut faire.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Mais alors pourquoi dans la "news élus de l'Agglo", il est dit que Cunac refaisait une partie des trottoirs grâce au fonds de concours ?

Madame Aurelle JEGO : Le problème est que le Fonds de concours va dans les deux sens, c'est la même appellation que ce soit de l'Agglo vers la commune ou de la commune vers l'Agglo.

Monsieur Aurélien MAZZONI : D'accord. Mais pour bénéficier du Fonds de concours quand cela va de l'Agglo vers la commune,

Monsieur le Maire : Ce sont les amortissements de l'Agglo.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Mais c'est un dossier à monter ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est ce qu'on fait pour le Pump track. Dans plusieurs investissements à venir, on a prévu justement qu'il y ait des fonds de concours de l'Agglo. En fait, en subventions, quand une commune fait des travaux, elle a droit à un taux maximum de 80%. Et donc la règle que l'on s'est donnée, pour toutes les communes, est que l'on va chercher des subventions auprès de tous les subventionneurs classiques (le Département, la Région, l'État, l'Agence de l'eau), et ensuite on a des attributions qui arrivent où qui n'arrivent pas (les 80%). L'objet est de se servir de l'Agglo en dernier recours, pour faire en sorte de monter jusqu'à 80%. Nous avons une somme de 250.000€ sur le mandant, qu'on va pouvoir utiliser dans les investissements de la commune. Ces montants là, ça sera la question de l'Agglo, de déterminer des amortissements et de les intégrer dans les amortissements de l'Agglo. Les deux expressions sont les mêmes, ce sont des « Fonds de concours ». C'est plus clair ?

Monsieur Aurélien MAZZONI : Oui oui.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement du fonds de concours versé à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en 2019 à 15 ans, à compter de 2020. Un rappel sera donc fait sur l'exercice 2023.

Délibération n°230030 : DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A LA MAIRIE D'ALBI AU TITRE DE LA PARTICIPATION LIEE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE SITE DU CIMETIERE ET DE L'ÉGLISE DE FONLABOUR

Par délibération n°230014 du 3 avril 2023, le conseil municipal a décidé de signer une convention avec la Mairie d'ALBI pour la gestion de l'église et du cimetière de Fonlabour.

Les articles 4-2 et 4-4 de ladite convention précisent que la Mairie d'ALBI en tant que maître d'ouvrage sera mandataire de l'indivision et refacturera 50% du montant des travaux d'investissement réalisés. Les sommes ainsi versées par la commune du SEQUESTRE le seront sous forme de subvention d'équipement et intégreront le chapitre 204.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la durée d'amortissement des subventions et participations versées

Monsieur le Maire : C'est la même chose, mais c'est en direction de la ville d'Albi. C'est pour les travaux que l'on fait sur le cimetière. Depuis un an, c'est la ville d'Albi qui doit les porter. Et nous, on apportera en fonds de concours 50% pour les travaux. Pour cela, il faut également les amortir. Comme il y a deux natures de travaux, on vous propose une durée d'amortissement de 5 ans pour ce qui est de l'acquisition du bien matériel, et de 15 ans pour les travaux de voirie et d'infrastructures. Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ?

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à la Mairie d'ALBI pour les dépenses d'investissement liées aux travaux et aux achats sur les sites de l'église et du cimetière de Fonlabour :

- à 5 ans, en ce qui concerne l'acquisition de bien ou de matériel,
- à 15 ans, en ce qui concerne les travaux de voirie et d'infrastructure.

Délibération n°230031 : BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1 : AUGMENTATION DE CREDITS – Opérations d'Ordre

Considérant la délibération n°230029 ayant pour objet de fixer la durée d'amortissement des fonds de concours versés en 2019 à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Considérant la montant initial à amortir de 290 600 € sur une durée de 15 ans, fixant ainsi à 19 373 € l'annuité de l'amortissement de 2020 à 2033, et à 19 378 € le montant de la dernière annuité en 2034.

Considérant qu'entre l'annuité sur l'exercice 2023 et le rappel à faire sur les annuités de 2020 à 2022 les sommes à prévoir au Budget communal 2023 s'élèvent à 77 492 €.

Pour permettre ces amortissements, il est nécessaire de modifier le Budget primitif en rajoutant les montants au niveau des opérations d'ordre.

Monsieur le Maire : Là, il y a une décision modificative seulement pour la première délibération parce que ça remonte sur trois ans. Et donc on vous propose que ce montant apparaisse pour 77 492 € dans les dépenses de fonctionnement, et pour 77 492 € pour recettes à la section d'investissement. Cela ne change rien aux disponibilités de la commune.

Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif 2023 de la manière suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT		
Dépenses		Recettes		
Article 6811/042	+ 77 492	Article 28041512/040	+ 77 492 €	

6. ECONOMIE

Délibération n°230032 : PARTICIPATION DES COMMERCANTS A LA MISE EN PLACE D'UN RELAIS INFORMATION SERVICE IMPASSE DE CRINS

Monsieur le Maire : Jean-Pierre, un mot sur les commerçants de l'impasse de Crins ?

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : Depuis de nombreuses années, les entreprises situées dans cette impasse se plaignent d'un défaut de signalisation routière. Pour répondre à leurs attentes, l'idée est d'installer un RIS (Relais Informations Services), qui est prévu dans la réglementation locale du SIL de 2017 et modifié en 2021. Cela sert à atteindre deux objectifs : évitez les pré-enseignes sauvages, parce qu'on a souvent des enseignes illégales à cet endroit-là ; et en même temps, il faut savoir que ces entreprises qui relèvent plutôt de la construction, de l'équipement de la maison, n'entrent pas dans les champs dérogatoires des SIL. Donc on a prévu dans ce règlement de 2017 la mise en place des RIS. J'ai fait un travail en amont auprès des entreprises concernées ; elles sont d'accord sur le principe d'une participation. Il est vrai que dans le règlement, on prévoit cette participation. Le montant n'est pas fixé. C'est la raison pour laquelle vous avez la proposition de ce montant de 100€, ce soir en délibération du Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Il y en a combien ?

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : Il y en a quatre. Peut-être qu'il y aura une cinquième entreprise. C'est un plan de secteur qui est reproduit. On est sur 1,10 m de large et 1,20 de longueur, avec une surélévation du sol d'1 m. Donc c'est quelque chose de très visible. Chaque entreprise à un numéro. Aujourd'hui, il y a 4 entreprises, peut-être que demain il y en aura 5. Mais il ne faut pas s'attendre à ce qu'il y ait beaucoup plus d'entreprises qu'à la Baute. D'où la nécessité d'un RIS à cet endroit-là.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Même sur l'ancien terrain [P.] ?

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : Oui mais ils n'y sont pas tous.

Monsieur le Maire : Des questions ?

Madame Audrey FOULQUIER : Avec la possibilité à chaque fois de changer ?

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : Oui. Je me suis renseigné, c'est modulable, on peut changer, ajouter, enlever, il n'y a pas de souci. Ce sont des détails importants, il faut toujours y penser.

Madame Audrey FOULQUIER : C'est bête de changer un panneau d'1,20 m par 1 m.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : C'est clair. Soyez rassurée, on a prévu la chose. Par expérience, on est toujours sur le terrain, toujours à l'écoute, au service des entreprises, et dans les plus petits détails il faut tout prévoir. Cela fait des années que ça dure.

Les entreprises situées impasse de Crins se plaignent d'une mauvaise visibilité et souhaitent améliorer le fléchage à l'entrée de l'impasse.

Pour éviter l'affichage sauvage, la commune souhaite installer un RIS (« Relais Information Service »), un panneau d'1.20 m sur 1.1m, comportant un plan du secteur avec le nom des entreprises présentes.

Afin d'associer les entreprises bénéficiaires de cet investissement (dont le montant s'élève à 1 742 € TTC), il est proposé de demander une participation à chaque entreprise figurant sur le RIS, conformément à l'article 22 du Règlement communal sur la SIL et le RIS signé le 26 juin 2017 (modifié le 1^{er} juillet 2021).

Monsieur le Maire : Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le Conseil Municipal décide d'installer un Relais Information Service à l'entrée de l'impasse de Crins et de demander à chaque entreprise figurant sur le RIS une participation de 100 €

7. TAXES

Délibération n°230033 : TAXE D'HABITATION ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE

A ce jour, un propriétaire de locaux d'habitation doit déclarer aux services fiscaux le type d'occupation :

- *Résidence principale : dans ce cas, il n'est pas soumis à la taxe d'habitation*
- *Résidence secondaire (tous les autres logements en dehors de la résidence principale) : dans ce cas, le logement est soumis à la taxe d'habitation*
- *Logement vacant : non soumis à la taxe d'habitation*

Les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Conditions d'assujettissement des locaux :

- *Constituer un logement : c'est-à-dire un local à usage d'habitation (appartements ou maisons)*
- *Habitable : c'est à dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire)*
- *Non meublé : les logements meublés, et notamment les résidences secondaires, ne sont pas visés par le dispositif puisqu'ils sont déjà soumis à la taxe d'habitation*
- *Exonération des logements détenus par les organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte, destinés à être attribués sous conditions de ressources.*

Et d'appréciation de la vacance :

- *Est considéré comme vacant, un logement libre de toute occupation pendant plus de deux années consécutives. Un logement occupé plus de 90 jours consécutifs au cours d'une des deux années de référence n'est pas considéré comme vacant.*
- *La preuve de l'occupation peut être apportée par tous moyens, notamment la déclaration de revenus fonciers des produits de la location, la production des quittances d'eau, d'électricité, de téléphone...*
- *La vacance ne doit pas être involontaire (cas d'une cause étrangère à la volonté du bailleur qui fait obstacle à l'occupation durable du logement, à titre onéreux ou gratuit).*

En cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune ou de l'EPCI à fiscalité propre et non pas à la charge de l'Etat. Ces dégrèvements s'imputent sur les attributions mentionnées à l'article L. 2332-2 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'accès au logement est un enjeu fort porté par la municipalité, dans une situation de forte pression foncière sur le territoire du Grand Albigeois, l'instauration de cette taxe vise à encourager la mise sur le marché des biens déclarés vacants par leurs propriétaires.

Monsieur le Maire : La dernière délibération, c'est parmi les premières précautions à prendre par rapport à ce que vont donner les déclinaisons de la loi ZAN. L'objet est de mettre en place une taxe sur les logements vacants. Il est explicité dans la délibération ce que sont les logements vacants. Cela ne concerne pas les logements AirBnb, ni si les logements sont vacants mais pas de la faute du propriétaire, ... L'esprit de la loi ZAN est de faire en sorte de ne pas consommer de territoires et ne pas consommer de territoires nouveaux. Un des premiers aspects est de faire en sorte que les logements vacants et inoccupés, dans des conditions salubres cela fait partie des conditions, soient taxés pour que les propriétaires soient plus incités à louer, à vendre. Sur la commune, on en a relativement peu. Mais nous sommes sollicités, comme toutes les communes, pour mettre en place cet assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale.

Est-ce que par rapport à ça il y a des questions ?

Madame Audrey FOULQUIER : Cela correspond à combien de logements sur la commune ?

Monsieur le Maire : D'après l'INSEE, moins d'une trentaine. Mais ce sont des logements vacants indépendamment de certaines clauses qui sont là-dedans. Donc ce doit être entre 10 et 15.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Cela signifie qu'aujourd'hui les logements vacants ne sont pas soumis à la taxe d'habitation, c'est ça ?

Madame Aurelle JEGO : Oui.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Le but est de les soumettre, c'est ça ?

Monsieur le Maire : C'est ça.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Pas les AirBnb ?

Madame Aurelle JEGO : Ils sont déjà soumis.

Monsieur le Maire : Ils sont déjà soumis c'est pour ça qu'ils n'y sont pas.

Madame Aurelle JEGO : Il n'y a que les résidences principales qui ne sont pas soumises. Les résidences secondaires et AirBnb y sont déjà soumises.

Monsieur le Maire : La seule partie des revendications de l'Association des Maires, c'est de voir à ce que les AirBnb et consoeurs soient plus taxés parce que cela pose de vrais problèmes. Et ici, ça commence à arriver sur l'agglomération, et on en a de plus en plus sur la commune aussi.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Comment vous les connaissez ces logements ? Comment ça remonte ?

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Il y a une taxe de séjour.

Madame Agnès BRU : Ou on regarde les annonces...

Monsieur le Maire : Les propriétaires sont censés les déclarer.

Madame Audrey FOULQUIER : La taxe de séjour est versée à la commune non ?

Monsieur le Maire : Oui oui.

Madame Audrey FOULQUIER : Donc on sait quelle habitation a versé telle ou telle taxe de séjour...

Madame Aurelle JEGO : Ce n'est pas comme ça en fait, parce que la plupart passent soit par Airbnb ou le Bon Coin, et en fait, ce sont ces structures-là qui reversent, les plates-formes nous payent et refusent de déclarer les habitations. Ils donnent juste un montant mais on ne peut pas savoir qui est derrière. Normalement, les propriétaires sont obligés de se déclarer. Certains le font, mais pas tous c'est sûr.

Monsieur le Maire : C'est un vrai sujet.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Mais il y a quand même quelques nuitées...

Monsieur le Maire : Il y en a de plus en plus, oui.

Madame Audrey FOULQUIER : Après il y a les hôtels aussi.

Madame Céline TAFELSKI : Les hôtels, c'est différent. Chaque hôtel nous verse directement, donc ils sont identifiés.

Monsieur le Maire : Les hôtels, on sait qui ils sont, tandis qu'il y a plein de gens sur les plateformes et si ces plateformes ne les déclarent pas, on ne sait strictement rien.

Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le Conseil Municipal décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;

Monsieur le Maire : L'ordre du jour est terminé. Je vais vous faire passer la fin de la dernière commission d'urbanisme, avec les implantations faites par rapport au City stade et au Pumtrack, à la suite du dernier conseil. On est en train de finir l'élaboration du cahier des charges de consultation pour les deux.

Ensuite, je voudrais qu'on fasse le point des commissions du second semestre. La date du conseil municipal de septembre est connue, le 25 septembre. Or, ce jour-là, il y avait une commission environnement. Donc je vous propose pour que cela n'engendre pas un conflit de date, qu'elle soit avancée au 18 septembre. On le note, cela fera partie du compte-rendu mais vous le notez tous.

Madame Aurelle JEGO : J'enverrai un mail récapitulatif.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Alors, le 18 septembre il y a ?

Monsieur le Maire : Commission environnement le lundi 18 septembre à 20h30, à la place du 25 septembre, parce que le 25 il y a un conseil municipal.

Ensuite, la commission culture-associations était prévue, et on ne la bouge pas, le mardi 3 octobre à 18h00.

Et la commission économie, le mardi 3 octobre à 20h30.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : On n'avait pas dit plutôt 19h30 ?

Monsieur le Maire : Pour enchaîner ?

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : Oui. C'est ce qu'on avait fait jusqu'à présent.

Monsieur le Maire : Commission économie à 19H30 alors, d'accord, bonne remarque.

La commission jeunesse, le 26 septembre à 18h00.

Concernant la commission urbanisme, je vous propose que d'ici la fin d'année, on en fasse deux de plus. On maintient les premiers lundis, mais le 1er septembre, cela va être un petit peu juste et le 1er novembre aussi. On vous propose pour la commission urbanisme, là c'est pour tout le monde, le lundi 2 octobre à 18h30 et le lundi 4 décembre à 18h30.

Madame Audrey FOULQUIER : Ça c'est la commission élargie ?

Monsieur le Maire : Oui, la même depuis le début.

Madame Aurelle JEGO : Il reste le conseil du 18 décembre.

Monsieur le Maire : Et le lundi 18 décembre, le dernier conseil municipal de l'année.

Madame Aurelle JEGO : Souvent c'est là où l'on fait l'apéritif avec les employés avant, vers 18h – 18h30.

Monsieur le Maire : C'est bon pour toutes ces dates ? Aurelle, vous envoyez le récapitulatif à tout le monde ?

Madame Aurelle JEGO : Oui.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Pour la dernière commission urbanisme, en fait c'était mis « à confirmer » sur le mail donc je pense que c'est passé à la trappe, j'attendais la confirmation.

Monsieur le Maire : D'accord.

Monsieur le Maire : Vous aviez une série de questions. L'une concernait la ZAC ?

Monsieur Aurélien MAZZONI : En fait, j'ai deux questions par rapport à ça. C'est sur ce qui est en train d'être construit sur la zone R+2. Ce n'est pas un « Monné Decroix », mais cela dit, ça reste une société civile de construction/vente qui le fait, pas un maître d'œuvre, MPA Investissement ne fait pas ça juste pour le plaisir. Vu que ce sont 40 logements derrière qui sont locatifs sociaux, trois locaux d'activités, lui, il est maître d'ouvrage, du coup il y a d'autres questions. Pourquoi on s'accommode de ça, d'une opération capitalistique dans la ZAC, alors que le but était d'éviter ça ? Enfin c'est ce que j'avais compris. Est-ce qu'on n'aurait pas pu travailler avec un maître d'œuvre qui soit identifié un peu investisseur socialement responsable ?

Deuxième question, une fois que l'ouvrage sera terminé, qui l'aura en gestion ? Parce que quand on regarde le profil de MPA Investissement, ils ne font pas la gestion derrière, ils ont plutôt tendance à revendre.

Monsieur le Maire : Deux choses, la ZAC ne sert pas à éviter ça, elle sert à faire ça justement. Ce sont des logements sociaux, et la ZAC sert à faire également des logements sociaux. Ce n'est pas à contre-emploi, c'est justement pour faire ça. MPA Investissement est un fabricant qui vend : par exemple, les locaux commerciaux seront mis à la vente. Ils vont vendre à des gens qui voudront faire du commerce ou de l'activité. Et en haut, c'est un bailleur social justement, 3F, qui est implanté sur le Tarn. D'ailleurs on a déjà eu une réunion là-dessus, les locaux seront disponibles fin 2024, il va y avoir 40 logements, et on a déjà une quinzaine de demandes de la commune. Donc cela correspond typiquement à une demande locale. Ensuite, sur les procédés constructifs, on subit la loi ; ce n'est pas nous qui allons dire

comment il faut le faire (en bois, chanvre, etc.) ; il y a une loi, la RE2020 ; ils appliquent et respectent la loi. Ils sont censés respecter ça. Je ne vois pas comment nous pourrions mettre une règle supplémentaire.

Monsieur Aurélien MAZZONI Du coup cet investisseur vient juste pour construire les logements, et après...

Monsieur le Maire : Si vous en connaissez d'autres, on est preneur.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Non, mais 3F, qui est un organisme de gestion de logements sociaux, ne travaille pas forcément avec des maîtres d'œuvre plus... il pourrait se forcer aussi.

Monsieur le Maire : Vous prenez celui qui est historique dans le Tarn, Tarn Habitat, il fait exactement la même chose avec la maison [C.]. Il ne porte strictement rien. Là, c'est un fabricant toulousain qui fabrique et vend à Tarn Habitat à la fin. Aujourd'hui, on va de plus en plus vers ça. Il faut dire que la manière dont les bailleurs sociaux ont été ponctionnés par l'Etat depuis 6 ou 7 ans, fait qu'ils sont dans l'incapacité de pouvoir porter des opérations comme ça, et c'est pour ça qu'ils achètent en VEFA.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Enfin, Tarn Habitat n'achète pas beaucoup en VEFA. Ils sont le plus souvent maîtres d'ouvrage. Mais parfois, ça les arrange ces projets qu'on leur amène. Sur la ZAC, on aurait pu vendre un macro-lot complet. Un promoteur privé aurait pu acheter 1 hectare qu'on appelle macro-lot, et l'équiper totalement.

Monsieur le Maire : Mais si vous en connaissez, on est preneur. Ce matin, on a rencontré une société qui veut faire des bâtiments « bas carbone » ; ils ont un porteur de projet ; on les a mis en relation avec la SEM ; mais on en voit passer combien, un tous les trimestres, et il n'y en a pas un sur dix qui reste, parce que le métier du bâtiment c'est compliqué, la maîtrise qui va avec.

Monsieur Aurélien MAZZONI : C'est juste que voir des logements sociaux fait par un fonds d'investissement, certes familial, mais qui est revendu ensuite à des gens ; enfin, je ne sais pas, je trouve ça assez étonnant que les bailleurs sociaux n'aient pas un peu des obligations aujourd'hui sachant qu'on oblige à plein de choses.

Monsieur le Maire : Vous suivez un peu l'activité du bâtiment ou pas ? C'est la crise complète des logements sociaux, il s'en fabrique de moins en moins ; ils ne peuvent pas les porter. Enfin, là, on ne va pas faire la politique nationale. Il y a une politique nationale qui craint quand même. Tout le monde est obligé de faire avec, nous comme les autres. C'est un vrai sujet.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Je continue dans mes questions ?

Monsieur le Maire : oui oui !

Monsieur Aurélien MAZZONI : Dans la « News Elus de l'Agglo », ils parlent du contrat territorial Occitanie, et il y a l'outil stratégique 1 qui est sur la promotion de l'accompagnement au changement climatique. Je me demandais comment la commune se positionne ? Est-ce qu'on en sait plus sur la répartition des enveloppes ? Est-ce que c'est uniquement la Région qui va avoir un regard dessus, ou ce sont les agglos qui font remonter les dossiers ? Juste savoir si vous avez plus d'informations, parce que les News élus sont assez courtes.

Monsieur le Maire : Le CTO a été un des éléments de dispute la dernière année au sein de l'Agglo, parce qu'on s'est rendu compte que de fin 2022 à la moitié de l'année 2023, la ville d'Albi avait retenu des informations. On n'était pas trop concerné sur ce qui se passait dans le CTO. En particulier, c'est

que le CTO devait être validé par la Conférence des maires de chaque intercommunalité. Et nous, non seulement il n'y en avait pas, mais elle ne se réunissait pas. Donc on avait ce sujet. Il y a eu une réunion de crise avec la Région pour faire en sorte que ce conseil existe, se réunisse. Certes c'est tendu, mais au moins il se réunit ; et donc il a, entre autres, vocation à réaliser le CTO qui lui-même a été délibéré en conseil communautaire. En gros, comment ça se passe ? Quand il y a un projet dans une commune de l'Agglo, on remonte ça à l'Agglo qui regarde comment chacun des projets peut remplir le plus de cases du contrat territorial Occitanie, pour avoir le maximum de subventions. C'est ça la pêche aux subventions. Les services de l'Agglo et des intercommunalités sont dotés de personnels qui ne font que ça, et pour voir comment on remplit plus de cases. On est dans la course pour essayer d'avoir jusqu'à 80% de subventions pour la désimperméabilisation des trottoirs. Mais c'est un mouvement de yoyo. On l'a eu financé à 80%, puis on nous a dit "on s'est trompé c'est 50%" ; là on est remonté à 66%. On a la semaine pour essayer de remonter peut-être à 75 ou 80%.

En fait, quand vous avez un projet - pour toutes les communes- le but du jeu est d'essayer de monter à 80%, quand on atteint 50% on est content. Soit par nous-mêmes, parce qu'on a un biais sur la manière de faire tel ou tel travaux, soit par le biais de l'Agglo, on va chercher l'ensemble des financeurs susceptibles de pouvoir financer avec nous.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Du coup le CTO ne limite pas des enveloppes aux Agglos ? Ce sont des dépôts au fil de l'eau ?

Monsieur le Maire : Il y a des volumes mais la gestion se fait au fil de l'eau, je ne peux pas dire mieux... Moi je suis un client, je ne suis pas l'autorité organisatrice, et donc je vois bien comment ça se passe : oui il y a des volumes et oui ça se gère au fil de l'eau. Avec une Région qui peut nous dire "vous n'avez pas tout consommé, un moment donné, dépêchez-vous". La même chose se passe entre l'Europe et les Régions.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Et après, entre les projets soutenus, entre guillemets il y a une sorte de classement ? S'il y en a 4 ou 5 en même temps, comment l'Agglo décide de remonter ? Elle remonte les 5 sans réfléchir ?

Monsieur le Maire : Pour le moment, on n'a pas de compétition entre projets. Après, on peut avoir l'Etat, l'Agence de l'eau, ou la Région qui disent "nous on n'y va pas", "nous on y va moins". Parfois les critères sont aussi fil de l'eau.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Ça peut être déposé une fois que le projet est fini ?

Monsieur le Maire : Non, à partir du moment où les travaux ont démarré, on ne peut plus rien déposer. Cet après-midi, on a vu quelqu'un à la Préfecture pour un nouveau fonds qui est le « fonds vert », pour essayer de la faire rentrer dans l'histoire du fameux trottoir. La première question qu'on nous a posée, c'est si les travaux avaient commencé. Si les travaux sont commencés, c'est mort.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Mais par contre il est étudié. Tout ce qui est en amont, les études, ça peut rentrer dans un financement.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Concernant la désimperméabilisation, le tarif a doublé dans les délibérations de demain [Conseil Communautaire]. C'est juste à cause des prix des matières premières ? Qui a estimé le fait que ça double ?

Monsieur le Maire : Il y a plusieurs choses. Il y a le prix des matériaux, et la technicité des interventions. Mais ce n'est pas doublé, c'est plus que ça.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Ça passe de 240 000 € à 413 000 €.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Ça a toujours été 413 000 €...

Monsieur le Maire : Non non, au tout début c'était 150 000 €.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Mais là, sur les dépenses, il est écrit 240, et là 413.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Ce trottoir fait 500 mètres de long sur 4 à 4,5 mètres de large. C'est quand même un grand trottoir. Nous, si on le faisait de manière classique, cela coûtait 82 000 €, soit 20%. Donc on leur a dit, on veut bien être sur quelque chose d'innovant, mais personne ne sait trop faire et les prix sont très chers. Il faut être honnête, c'est très cher. Mais c'est la possibilité de faire quelque chose d'innovant. C'est pour ça que l'Agence de l'Eau y met gros. Et le fonds vert qui va peut-être compléter. Mais s'il n'y vient pas, le trottoir nous reviendra entre 150 à 180 000 €, ce qui n'est plus pareil. En tout cas, on a gardé la marge : si on devait faire un trottoir normal, classique, c'est 80 000 €.

Monsieur le Maire : En gros, si je vous fais toute l'histoire des chiffres, le raisonnement de Jean-Charles c'est ce qui est notre ligne de conduite. Après, on voit si on déroge ou pas, plus tard. Le trottoir coûterait 80 000 € si on le refaisait (de façon classique). L'Agence de l'eau dit qu'elle peut financer jusqu'à 50%, voire parfois 80% ce genre de projet. Et elle dit que vu les travaux, c'est le double. Donc le premier montant, c'est 150 000 €. Sur lequel on a une hésitation, à savoir, est-ce que cela va nous coûter 50% ou 20%. A partir de là, ils font un chiffrage un peu plus précis, c'est ce second chiffrage est au-delà de 200 000 €, je n'ai pas retenu le montant exact. Ensuite, lorsqu'ils sont allés chercher l'ensemble des subventions et l'ensemble des demandes qui vont avec, en particulier celle de l'Agence de l'eau, on tombe sur un montant de 400 000 €. Donc nous, on reste là-dessus : si on l'avait refait, ça nous coûterait 80 000 €, alors est-ce qu'on est en capacité de trouver l'ensemble des 80% manquants pour faire en sorte que cela nous coûte que 80 000 € ?

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Tout était compris dans les 400 000 €. Il y avait l'aménagement quand même.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Mais par contre les 500 mètres, ce sont les deux portions de trottoir en fait ?

Monsieur le Maire : C'est un côté.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Il y a 500 mètres entre le stop et en haut de la rue ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Et surtout il est large.

Monsieur le Maire : Et puis surtout en fait, cette opération sert également d'expérimentation. C'est pour cela qu'on peut aller au-delà des 50% de subventions. Mais c'est l'expérimentation pour beaucoup de monde. Pour l'Agence de l'Eau, après se pose la question à savoir comment renouveler ça ailleurs et comment trouver des financements pour ailleurs. Parce que je crois qu'eux aussi ont été surpris par les chiffrages. Et ça sert aussi d'expérimentation pour l'Agglo, pour voir si cette chose-là entre dans les montants clectés, c'est-à-dire qui entrent dans le budget des communes ou pas. Par exemple, tout à l'heure, quand on parlait des 130 000 €, je n'ai pas voulu revenir sur ce que disait Jean-Charles, mais maintenant, c'est 130 000 € plus l'éclairage. C'est-à-dire que, depuis un an maintenant, on a décidé que tout l'éclairage public n'était plus clecté. Auparavant, dans les 130 000 € que l'on avait, si on faisait 10 000 € d'éclairage, les 10 000 € étaient déduits dans les 130 000 €. Depuis l'an dernier, ce n'est plus le cas, et c'est l'Agglo qui paye tout sans rentrer dans aucune des enveloppes communales. Donc cela

veut dire que ça permet de faire plus de routes. Et l'autre revendication que portent pratiquement tous les maires de la périphérie d'Albi, c'est que les travaux routiers non plus ne soient plus clectés, parce que le montant de 138 000 € a été délibéré en 2008, or le prix des routes en 2023 n'a pas grand-chose à voir avec celui de 2008 et il n'a jamais été réévalué. Il y a une très grosse négociation sur ce que deviennent ces montants clectés sur les routes. Voilà, pour avoir toutes les questions que l'on se pose quand on fait une route, un parking, un trottoir et tout ce qui va avec.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Et du coup, c'est l'Agence de l'eau qui gère toute l'étude derrière ?

Monsieur le Maire : Non, non, l'Agence de l'eau, c'est un financeur, un subventionneur.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Mais qui fait l'étude alors ?

Monsieur le Maire : L'Agglo.

Monsieur Aurélien MAZZONI : D'accord. Je n'avais pas compris ça.

Monsieur le Maire : En fait, les services de l'Agglo, eux, quand il y a une instruction comme ça, ils doivent répondre à l'instruction du demandeur : ça, c'est la commune (on a tel problème avec telle route à tel endroit) et ensuite, eux, comme ils sont dans la pêche aux subventions, ils vont regarder quel est le cahier des charges de celui qui subventionne. Parce que s'il dit qu'il subventionne à 50% mais "à condition que la route soit bleue ou qu'elle soit mauve", et bien il faut la faire bleue ou mauve. Alors c'est une image mais ce n'est pas plus compliqué que ça. Et parfois c'est entre services de l'Agglo. Là, on a un cas de figure de travaux qui devait démarrer avant l'été, c'est la portion de route de Saint-Exupéry, entre la Bondancie et ECO2. Sauf que lorsqu'on a fait la réunion, heureusement qu'on était là, ils n'étaient pas au courant qu'il y avait une autre demande pour la piste cyclable, celle qui est le long de ECO3 et qui doit traverser ; et ils n'avaient pas mis les deux projets sur la même table à dessin. On les a encore vus cet après-midi ; en plus il y a deux personnes absentes sur les 4 personnes du service bureau d'étude ; enfin, ils vont faire en sorte de faire les deux travaux en même temps, là pour des raisons techniques qu'on comprend.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Concernant la piste cyclable sous la rocade, ils l'ont faite en pointillés, je ne sais pas pourquoi. Ils se sont arrêtés au moment du pont, enfin, tu la prends en vélo donc j'imagine que tu vois de quoi je parle ?

Monsieur Jean-Charles BALARDY : C'est la signalétique, c'est la norme pour un chaucidou.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Oui mais le chaucidou sous le pont, après la chicane, ils ont arrêté le chaucidou sous le pont.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris non plus. Ils n'ont pas fini ?

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Je vais leur demander mais je pense qu'ils n'ont pas fini.

Madame Aurelle JEGO : Ils n'ont pas fini. Après, je ne sais pas s'ils vont revenir spécifiquement à cet endroit-là, mais je sais qu'ils n'ont pas fini.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : J'ai demandé qu'il y ait au moins des zébras pour prévenir les plots. Et donc ils n'ont pas fini.

Madame Stéphanie ALVERNHE : Est-ce que la machine peut passer partout ? Parce qu'ils ont une machine spéciale quand même, pour refaire la peinture rouge.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Ça fait bizarre, lorsqu'on arrive, il n'y a plus rien, plus de signalisation, et je trouve ça presque plus dangereux.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Je ne sais pas en vélo comment ça fait, mais je trouve ça pas mal quand même...

Monsieur le Maire : C'est vrai mais je pense, comme Aurélien, que la partie le long des chicanes a un chaînon manquant.... J'aimerais bien qu'ils la finissent.

Madame Céline TAFELSKI : A vélo, vous rentrez à l'intérieur ? Vous prenez la chicane ?

Monsieur Aurélien MAZZONI : Non, on est censé aller à droite quand même.

Monsieur le Maire : On passe à droite.

Madame Audrey FOULQUIER : Sur la partie Albi vers Le Séquestre, quand vous avez la chicane, vous ne pouvez pas passer à droite de la chicane ?

Monsieur Aurélien MAZZONI : Si.

Madame Stéphanie ALVERNHE : Si c'est où il faut passer.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : C'est là qu'il faut passer.

Madame Stéphanie ALVERNHE Quand on croise à la chicane c'est assez large, mais après, lorsqu'on se retrouve avec ceux qu'on croise en sens inverse, en sortie de la chicane, on se décale, et là par contre, c'est un peu serré.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : En resserré c'est la norme, c'est 90.

Monsieur Michel CUPOLI : Juste un autre point, puisqu'on est dans les points dangereux, ce dimanche, j'ai vu un petit gamin sur la sortie de la piste cyclable au stade ; il ne maîtrisait pas ses freins. Les voitures roulent vite ; on a évité une catastrophe parce qu'on était là. Il faudrait peut-être signaler, faire un dos d'âne, je n'en sais rien, mais on est de suite sur la route, il n'y a pas de signalétique particulière. Le papa et la maman ont eu peur.

Madame Audrey FOULQUIER : La descente là, c'est hyper dangereux.

Monsieur le Maire : La sortie de la piste cyclable ? Elle doit être prolongée. Quand doit se finir la piste cyclable là, tu le sais Jean-Charles ?

Monsieur Michel CUPOLI : Normalement elle se prolonge, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Oui, on nous avait dit à la fin de l'année, mais, on ne sait pas quelle année ?

Monsieur Michel CUPOLI : Un adulte peut freiner, mais le petit, il ne savait pas freiner.

Monsieur le Maire : Il faut le regarder.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Je regarderai exactement où on en est sur cette piste cyclable. Il y a un moment qu'ils ne m'en ont pas parlé quand-même...

Monsieur le Maire : Quand ils étaient venus, ils avaient dit qu'ils devaient le faire, ça faisait partie des travaux simples.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Je vais quand même vérifier.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Un point sur les transports scolaires. J'ai ouï-dire que ça allait peut-être changer à la rentrée. Je ne sais pas si c'est vérifié ou pas ? Parce que nous en plus, pour notre fils qui rentre en 6^{ème}, on a reçu un courrier disant de faire sa carte. Alors on ne sait pas du tout.

Monsieur le Maire : En fait, on aura certainement une réunion la dernière semaine d'août, avec les parents qui ont des enfants au collège. Ils vont inverser le sens du car. Ça veut dire que maintenant on sera dans le bon sens pour le ramassage. Et surtout, ce sera fait avec des cars et non plus avec des bus, de telle sorte que les enfants soient assis et sanglés avec une ceinture de sécurité. Ils sont en train de refaire tous les supports. Et l'Agglo propose de faire une réunion d'information pour tous les parents de collégiens et lycéens, la dernière semaine d'août. Je n'ai pas encore la date.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Mais il y aura quand même les autres bus normaux qui passeront ?

Monsieur le Maire : Ce sont des cars.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Mais au-delà de ce trajet car...

Monsieur le Maire : Ce ne seront que des cars et des TAD. Tous les bus existants vont être remplacés que par des cars, et pour le reste, ce sera des TAD comme maintenant, sauf qu'ils tourneront dans l'autre sens.

Monsieur Aurélien MAZZONI : D'accord.

Madame Stéphanie ALVERNHE : C'est-à-dire que du coup, on passe en ligne péri-urbaine, comme lorsqu'ils vont à Carlus ou à Fréjairolles ?

Monsieur le Maire : Oui, comme Marssac.

Madame Audrey FOULQUIER : La ligne K que l'on avait à l'heure actuelle ne passera plus ?

Monsieur le Maire : La Baute sera toujours desservie par la ligne actuelle, elle tournera à la Baute. Et la ligne qui partira d'Hyperfrais tournera avec la même fréquence que le bus, mais avec un car, pour que les gens soient sanglés.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Mais les adultes pourront aussi prendre ce véhicule ?

Monsieur le Maire : Oui bien sûr. Et il y aura un aller-retour de plus. Enfin, il y a 1/2 passage de plus. Avant ça faisait une boucle, maintenant, ce ne sera plus une boucle étant donné que ça va s'arrêter à cet endroit-là, et qu'il y a 2 bus qui vont venir ici. Mais les supports des nouveaux tracés ne vont pas tarder, ils sortent chaque année l'été. Et donc il y a une réunion d'information prévue à la rentrée.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Et du coup pour faire le lien avec la RGPD, pourquoi en tant que particulier, on ne peut toujours pas recevoir en newsletter le journal municipal ? En tant qu'association, je la reçois.

Madame Aurelle JEGO : Il suffit d'aller sur le site internet, le journal y est.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Oui, mais bien avant que je sois à la mairie, je recevais la Newsletter, enfin, je recevais le journal municipal par la Newsletter.

Madame Aurelle JEGO : Oui, mais à l'époque, il n'y avait pas du tout de distribution en boîte aux lettres. Et ça prenait un temps fou l'envoi dématérialisé, donc on a arrêté puisque maintenant il est dans les boîtes aux lettres pour tous les particuliers. Il est envoyé par mail aux associations et aux entreprises, et à quelques partenaires, et après, il est sur le site internet, téléchargeable immédiatement.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Oui, mais en fait, je me demandais si on ne pouvait pas imaginer un système, ou à la limite, comme là on met "stop pub", stop mais pour le recevoir en PDF ; enfin je ne sais pas.

Madame Aurelle JEGO : Ce n'est pas gérable.

Monsieur le Maire : Ça n'a l'air de rien comme ça, mais c'était un sacré boulot.

Madame Aurelle JEGO : C'était affreux.

Monsieur le Maire : Tant qu'on est sur les "stops pubs", vous avez peut-être remarqué qu'avec un "stop pub" vous receviez quand même de la publicité. Donc j'ai demandé à ce qu'une instruction soit faite. C'est une société qui s'appelle "150 €", qui en fait a trouvé un biais en fonction de clics comme on l'a tous fait forcément dans la vie, pour recevoir des publicités non adressées mais à notre adresse. Moi j'ai reçu ça régulièrement, toutes les semaines. Et un jour, j'ai vu la dame qui distribuait. Je me suis mis au bout de la rue pour regarder ce qu'elle faisait. J'ai vu qu'elle en mettait dans toutes les boîtes aux lettres de la rue, qui sont pratiquement toutes "stop pub". Lorsqu'elle est arrivée, je lui ai fait la remarque. Elle m'a montré, elle a un équivalent d'un smartphone où elle a toutes les adresses où elle peut mettre de la publicité. Donc elle m'a dit, vous avez été inscrit quelque part. Je me suis inscrit nulle part. Mais tout le monde y est. Donc j'ai demandé au service de l'Agglo pour qu'ils mènent une enquête pour savoir qui sont ces gens-là. Ça s'appelle 150 € ; c'est le nom de la revue.

Madame Stéphanie ALVERNHE : J'ai vu des villes qui avaient un autocollant "Oui à la publicité". En fait, par défaut c'est non pour tout le monde, mais si on met l'autocollant "Oui je veux des pubs", alors on a les publicités. Du coup, cela a réellement réduit le nombre de publicités distribuées, parce qu'il faut afficher son envie de les avoir.

Madame Aurelle JEGO : Il y a un arrêté municipal qui interdit les publicités alors ?

Madame Stéphanie ALVERNHE : Je ne suis pas allée dans le détail...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas municipal, c'est communautaire.

Madame Aurelle JEGO : Je ne sais pas comment ils font au niveau de la légalité.

Monsieur le Maire : Mais le sujet est connu de l'agglo. Ils sont déjà en train de travailler dessus. Jean-François Rochedreux avait déjà vu ça quelque part et l'a déjà fait remonter ça.

Est-ce qu'on a soldé l'ordre du jour ?

Monsieur Aurélien MAZZONI : C'est pour les libérations de demain. J'ai vu que l'Agglo allait sûrement acheter un autre Médiabus. Je reviens encore à la charge, parce que je considère que la culture pour les enfants, c'est important. Est-ce que vous allez revenir auprès de l'Agglo pour demander à ce que le Médiabus revienne ?

Monsieur le Maire : On a fait la demande.

Madame Agnès BRU : J'ai rencontré justement quelqu'un de l'Agglo, la semaine dernière, qui s'occupe des Médiabus. Je lui ai posé la question : "Quand aurons-nous un médiabus au Séquestre ?". Elle n'avait pas l'air partante... Pour l'instant, ils construisent une autre médiathèque à Cantepau.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : On est trop près d'Albi, c'est toujours la même réponse.

Madame Agnès BRU : Et je crois que le Médiabus n'est pas dans leur actualité.

Monsieur le Maire : En fait, ils le traitent en fonction des utilisations de la médiathèque d'Albi. Nous on est dans les gros usagers. C'est un ratio : c'est le nombre d'usagers de la médiathèque en fonction des lieux. Comme la Médiathèque en plus est côté Le Séquestre, on est parmi les premiers usagers, avec Carlus, d'après ce que j'ai compris.

Madame Agnès BRU : Elle m'a quand même dit qu'effectivement ils avaient bien noté que le Séquestre attendait le médiabus depuis longtemps. Ça va venir mais elle n'a pas eu l'air de me dire que c'était dans l'avenir.

Madame Céline TAFELSKI : Cela pourrait intéresser d'autres communes justement ; Saliès peut-être ?

Monsieur le Maire : Mais eux sont plus loin et ils vont moins à la médiathèque. Donc ils deviennent statistiquement plus prioritaires, parce qu'ils vont moins à l'autre.

Madame Céline TAFELSKI : Mais normalement, l'ouverture à la Culture, elle est pour tous.

Monsieur le Maire : C'est pour ça qu'ils ne viennent pas, parce qu'on y a déjà plus accès que tous les autres. C'est exactement le raisonnement. C'est-à-dire que, comme il faut que ce soit ouvert pour le plus grand nombre, il faut aller vers ceux qui viennent moins. La proximité joue contre nous. Mais de toutes façons, on n'a jamais raté l'occasion de cocher la case, et lorsque le sujet est apparu, on s'est porté demandeur.

Madame Audrey FOULQUIER : Sur la partie Culture, j'aimerais savoir où en est le projet dont on avait discuté en commission culture sur la partie centre culturel, avec une yourte sur la place du village.

Monsieur le Maire : On a continué les consultations. On a vu pas mal d'associations. Une est particulièrement intéressée, c'est "La Courte Echelle", qui organise les Enfentillades dans le parc Castelnau. On doit les rencontrer début juillet pour voir quelles sont les modalités d'appel à manifestation d'intérêt auquel il pourrait répondre. A la prochaine commission culture, on espère pouvoir présenter quels sont les volumes et quels sont les premiers éléments d'un cahier des charges pour une telle construction.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Mais ce serait comment du coup ? En yourte aussi, démontable ?

Monsieur le Maire : On va faire appel à un architecte. Oui, le but du jeu c'est de le faire en yourte pour avoir quelque chose qui soit plus modulable, et qui nous permette d'avoir plus de surface pour un prix autrement plus intéressant. Et donc ça nous permet, au bout de 7 ou 8 ans, quand il faut changer la toile de la yourte, de modifier le volume dans le temps, juste pour le prix d'un changement de toile. C'est quand même quelque chose qui se regarde.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Mais en termes de consommation d'énergie ?

Monsieur le Maire : Ça se regarde. Ça dépend des utilisations, ça dépend de l'exposition. Ça se regarde.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Mais si on conserve à l'intérieur des livres et autres, au niveau de l'humidité...

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si le projet sera de conserver des livres à l'intérieur ou de porter des spectacles, mais on était plutôt sur cette idée-là.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Faire un lieu que de spectacles ?

Monsieur le Maire : Pas que de spectacles, non, de réunions. Parce que, de ce que nous disent les associations qu'on a rencontrées, l'idée est plutôt d'avoir un lieu qui soit ouvert sur la ville. Quand on a rencontré le comité des fêtes, ils ont expliqué que la yourte servait d'entrepôt qu'ils peuvent fermer le soir quand il faut tout ranger, et avec un parc qui donne directement sur la place. C'est ce genre d'utilisation, ou pour le vide grenier.

Monsieur Jean-Marc NADAL : En fait, c'est pour faire vivre un peu la place. C'est-à-dire que ce soit souvent ouvert, à l'écoute, peut-être mettre un petit café, quelque chose qui fasse vivre le cœur de village. Donc c'est autour de tout ça et pas seulement des spectacles. Et que cela serve aussi à l'école et au CLAE, etc.

Monsieur le Maire : Les plus demandeurs, c'est l'école et le CLAE, exactement. C'est que le début. On a trouvé une association, ce qui n'est déjà pas mal. Parce que lorsque le projet a été connu, les premiers qui sont venus, c'est La maison de la culture d'Albi. On a dit qu'on n'avait pas les reins assez solides pour porter la structure.

Monsieur Jean-Marc NADAL : Oui, au départ, on était parti pour faire du cinéma. On a revu la copie.

Monsieur le Maire : C'est clair. Et donc on a questionné des gens pour voir, qu'est-ce qui, dans l'appel à manifestation d'intérêt, peut intéresser des structures porteuses.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Autre sujet, pour le composteur à la cantine et le gaspillage, on n'en entend plus parler. Même mon fils n'en parle plus.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : C'est parce que tout va bien. Cela a débuté l'an dernier, début juillet. Et on en a reparlé récemment avec Katia Arnold parce que tout bêtement, on a entendu parler de nous dans une association. Je suis allée dans un commerce sur Saint-Juéry, "Mangeons Local Mangeons Bocal", et la dame m'a demandé qui avait porté ce projet des composteurs sur la commune. Faisant partie des personnes qui ont porté ce projet, j'étais contente qu'elle nous en parle.

Du coup, on en a reparlé avec Katia Arnold pour faire un bilan. Elle va le faire en juillet et août. Ça va mieux, le fait qu'il n'y ait plus d'entrées, ça aide. Là, on était plutôt en train de réfléchir sur les déchets. On a cadré ça. On a fait une réunion la semaine dernière, pour voir ce qu'on pouvait faire avec les déchets qui restent mais qui ne sont pas consommés. Parce que ce qui est pour l'instant jeté dans le composteur, ce sont les déchets des enfants, ce qu'ils ne consomment pas de leur assiette. Mais il reste aussi, les parts des absents. Que fait-on de ça ? On s'est demandé si on pouvait le céder. Je ne sais pas si vous connaissez les applications "Phénix" et "To good to go" ? Dans mon idée, quand je suis allée à « Mangeons Local, Mangeons Bocal » c'était par rapport à cette idée. J'ai expliqué qu'on avait un souci, c'est que si une partie des déchets part au compost, il reste une partie qui malheureusement nous ennuie, et on voudrait voir si on peut en faire bénéficier quelqu'un. Tout ce qui est pain et fromage, c'est le centre de loisirs qui l'utilise le matin pour le petit déjeuner et le soir pour le goûter ; ça, c'est réutilisé. S'il reste du pain, qui est bio pour mémoire, il est mis à la disposition des parents qui viennent chercher les enfants à la grille avec des petits sachets. Les animateurs consomment aussi certaines choses. Mais il en reste. Et là par contre, on n'a pas de solution.

Monsieur le Maire : Il y a une solution, c'est jeter.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Oui, mais on n'a pas de solution pour les plats préparés, pour ne pas les gaspiller et pas les jeter. En fait, la seule solution est de les jeter, que ça revienne au composteur, parce qu'on ne peut pas faire comme sur ces applications, les mettre dans des barquettes et les donner pour l'euro symbolique, parce qu'au niveau de l'hygiène, on ne peut pas. On est obligé de se résoudre à les jeter. On déplore cette situation, parce qu'on espérait bien trouver une solution, mais il n'y a pas de solution. On a appelé les services d'hygiène et il n'y a pas de solution.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas qu'il n'y ait pas de solution, c'est une mauvaise formulation ; il y a la solution, la solution c'est l'obligation de le jeter. La loi est faite pour qu'il n'y ait pas d'intoxication. Le but du jeu est que les gens ne s'intoxiquent pas. En clair, quand les plats sont mis à table, soit ils sont mangés par les enfants, soit ils vont à la poubelle et ils sont recyclés dans le composteur.

Madame Agnès BRU : Mais c'est pareil dans les hôpitaux.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : C'est parce qu'on est en liaison froide. En fait, ce qu'il faudrait, c'est que les repas soient préparés sur place.

Monsieur le Maire : Voilà, pour qu'ils ne soient cuits qu'une fois.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Parce qu'à chaque fois ils cuisent tout ?

Monsieur le Maire : Ils réchauffent.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Ils réchauffent tout à chaque fois sans attendre que les plats soient finis ?

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Oui, ce sont des plats en inox et des grandes quantités. On ne peut faire des demi-plats.

Madame Aurelle JEGO : Et cela met beaucoup de temps à réchauffer, donc il faut commencer la mise en température bien avant le service.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Oui, et en plus on ne sait pas ce que vont manger les enfants. Parfois tout est mangé. Je vous dirai ça à la commission jeunesse.

Monsieur Aurélien MAZZONI : J'ai rencontré une association il n'y a pas longtemps, qui s'appelle « Miam'Up », basée à Toulouse, qui récupère les plats dans les collectivités. Mais je ne sais pas s'il s'agit de plats sous vide ou autre.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Qu'est-ce qu'ils en font ?

Monsieur Aurélien MAZZONI : Ils font ça avec la communauté du Muretain, de Muret, et ils sont dans l'économie sociale et solidaire, et aussi dans le circuit court. Leur objectif est de faire le tour, en vélo électrique ou triporteur, des groupements scolaires, récupérer les plats (dans un frigo), et les apporter soit à la Croix Rouge soit aux Restos du Cœur, ou autres.

Monsieur le Maire : S'il y a une seule cuisson, c'est possible ; s'il y a deux cuissons, non.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Je ne sais pas vraiment comment ils fonctionnent, mais ils ont sûrement réfléchi à plein de questions.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : On le fait déjà si jamais, par exemple, il y a un jour de grève, que l'on a commandé les repas et qu'on n'a pas pu les décommander 48 h avant.

Madame Aurelle JEGO : Ça s'est beaucoup fait l'année dernière et l'année d'avant, quand il y avait encore le COVID, quand il y avait une fermeture de classe le matin même et qu'on avait quand même les repas. On avait appelé plusieurs organismes, et en fait c'est la Croix-Rouge de Graulhet qui était intéressée.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Ils ne viennent pas pour une part.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Ce que je veux dire, c'est que l'Association a dû réfléchir.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Ce qu'ils font sur Albi, ils récupèrent auprès des restaurateurs aussi, mais pour en faire du compost. Ce que nous on fait déjà.

Monsieur le Maire : Pour revenir à l'Association en question, c'est simple, soit il y a eu une seule cuisson, soit c'est juste interdit.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Si vous voulez vous renseigner, c'est avec plaisir que je prendrai les infos.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Peut-être faire un échange avec la Commission.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Vous nous amènerez les coordonnées à la Commission, parce que là, j'ai épuré toutes les informations que je pouvais avoir sur le Tarn. Après, je suis preneuse. J'étais super contente. Mais là, je n'ai pas d'autre idée.

Monsieur le Maire : Par rapport à la cantine, le problème est réglé : c'est-à-dire que soit on crée une cuisine et on est sur un autre type de projet. Là, le recyclage c'est le compost. On ne peut pas prendre de risque sanitaire.

Monsieur Aurélien MAZZONI : J'ai encore deux points. L'avant-dernier c'est qui s'occupe de nettoyer les bouches d'égout des trottoirs du village ? Est-ce que ce sont les agents municipaux ? Est-ce que

c'est nous qui demandons à l'Agglo ? Parce que rue Pendariès, avec tous les orages qu'il y a... le rond-point du circuit est bouché... on voit plein d'endroits où elles sont obstruées.

Monsieur le Maire : C'est nous qui le signalons mais c'est l'Agglo qui le fait.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Je passe souvent rue Pendariès, c'est terrible : les nouvelles grilles sont vraiment trop petites. Mais maintenant, avec les nouvelles grilles de sécurité, la moindre brindille ne passe pas. Je leur avais dit qu'ils devaient trouver une solution, de voir pour un peu plus d'ouverture parce que ça ne passe pas.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Ou alors il faut passer plus souvent avec un balai.

Monsieur le Maire : C'est l'Agglo.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Il faut le faire parce qu'avec un nouvel orage, rien ne va partir à présent.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Dernier point. Vous aviez précisé en début d'année que vous étiez content que les pots soient sans alcool. Ce que je partage totalement, notamment lorsqu'il y a des enfants autour. Sauf que le 8 mai, malheureusement ça n'a pas été respecté. On peut faire des zones non-fumeur autour de la mairie, on peut faire tout ce qu'on veut, mais j'avoue que sortir la bouteille de rouge parce que 3 personnes s'en plaignent... Franchement faire un peu de pédagogie, ce n'est pas qu'après des enfants, c'est ce que je veux dire. Je trouve ça dommage, parce qu'à 10h00, déjà c'est tôt...

Monsieur le Maire : Aurélien, la prochaine fois, vous irez le dire aux personnes en question. Je vous délègue le soin, vous aurez ma bénédiction. Si vous saviez l'ancienneté de ce combat me concernant. Donc franchement, vous avez ma bénédiction.

Monsieur Jean-Pierre TORAN : Je valide ce que me dit Monsieur le Maire, sur ce sujet, il me met une pression folle. Personnellement, j'entends, vraiment. J'essaie d'en mettre de moins en moins. Mais il y a le fromage, le friton de canard...

Monsieur Aurélien MAZZONI : C'est surtout là, à 10h00 du matin, devant des enfants, sachant qu'il y a parfois des problèmes dans certaines familles...

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Après, on ne réglera pas les problèmes qu'il y a dans certaines familles à cause de l'alcool.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Il s'agit de donner l'exemple.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : On est d'accord.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Les vœux sans alcool ont fait un tollé la première année.

Madame Audrey FOULQUIER : Mais il y a quand même une différence entre un soir ou le matin à 10h00.

Aurélien MAZZONI : C'est un événement où on incite les enfants à venir. Cela se serait déroulé à 11h00 ou à 12h00...

Monsieur le Maire : Aurélien, on a compris ; mais ici, vous êtes dans un endroit pionnier sur le sujet. Je fais quelques inaugurations de ci et de là, j'essaie de le dire quelquefois en plaisantant, mais cela ne fait rire personne.

Monsieur Aurélien MAZZONI : À un moment donné, on peut aussi limiter. Les vœux du maire, pourquoi sans alcool, c'est en soirée, le contexte est différent. Mais c'est vrai qu'on n'est pas à l'abri qu'il y en ait un qui boive plus que les autres et que ça finisse mal.

Monsieur le Maire : Bien, on clôture la séance ? Je vous remercie.

La séance est levée à 21H45

